

DELIBERATION
du conseil académique de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n°06 - 2022 relative à l'avis sur la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2023

VU le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1 III°),

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la campagne d'emplois des enseignants chercheurs pour l'année 2023.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	76	Membres présents	25
Majorité absolue	39	Membres représentés	21
Nombre de pouvoirs	21		

Décompte des suffrages

Votants	46	Pour	33	Contre	11	Abstention	2
---------	----	------	----	--------	----	------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Tableau relatif à la campagne d'emplois 2022

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26/10/2022

Document mis en ligne le : 26/10/2022